

**VILLE DE HOMBOL**  
Département de la Moselle – Arrondissement de Forbach-Boulay/Moselle

Nombre des Conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 19

**Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal  
Séance du 24 octobre 2023**

Sous la présidence de M. Laurent MULLER, Maire.

**Sont présents :** M. PETRY – Mme BOUCHELIGA – M. TUMOLO – M. KARST – Mme BOJOLY – Mme FILIPPELLI – M. CHAMS-DINE – Mme STOLL – Mme THIL – M. KREVL – M. SCHMIDT – Mme HILLEBRAND – Mme SZCZYGLOWSKI – M. DOME (à compter du point 1) – Mme FARAONE – Mme JAKUBIAK – Mme BRAUSCH – M. FRIDERICH.

**Absents excusés :** Mme STAUB (qui a donné procuration de vote à Mme THIL) – M. DOME (qui a donné procuration de vote à M. SCHMIDT pour le point 0) – M. KIEFFER (qui a donné procuration de vote à M. KARST) – M. ADELER – M. ZINS (qui a donné procuration de vote à M. PETRY) – Mme RASALA (qui a donné procuration de vote à Mme BOUCHELIGA) – M. LAACHIR – Mme SCHLICKLING – M. PAVLIC – M. WILHELM.

**Absent :** M. ZERKOUNE.

**Point n° 1 : Dénomination du groupe scolaire de la Chapelle**

Madame THIL, rapporteur :

La construction de la future école élémentaire de la cité Chapelle ayant débuté, il serait opportun de profiter de sa réalisation pour attribuer une dénomination à l'ensemble du groupe scolaire.

À ce titre, Monsieur le Maire rappelle que la dénomination des voies et édifices publics relève de la compétence du conseil municipal en vertu de l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales.

Considérant qu'il est essentiel de souligner que toute dénomination devra respecter les valeurs de la République et garantir l'égalité, la laïcité et la tolérance,

Considérant le meurtre récent de l'enseignant Dominique BERNARD, perpétré par un terroriste islamiste,

Il est rappelé que Monsieur Samuel PATY, né le 18 septembre 1973 à Moulins, était professeur d'Histoire-Géographie dans l'Allier. Il était en poste depuis trois ans au collège du Bois-d'Aulne, à Conflans-Sainte-Honorine quand il a été assassiné le 16 octobre 2020 suite à un cours d'enseignement moral et civique sur la liberté d'expression. Il est fait chevalier de la Légion d'Honneur et commandeur des Palmes Académiques à titre posthume le 21 octobre 2020, lors de l'hommage national qui lui est rendu à la Sorbonne.

Monsieur Dominique BERNARD, quant à lui, exerçait dans un établissement à Arras (Pas-de-Calais) depuis près de quinze ans. Il était agrégé de lettres modernes, mais par choix, il enseignait au collège. Cet homme de 57 ans aimait garder le contact avec ses anciens élèves, et était très impliqué dans la vie de cette cité scolaire. Dominique BERNARD donnait des conférences où il aimait mélanger littérature et cinéma. Il est né près d'Arras, et tout naturellement, il voulait revenir ici pour travailler. Il était marié et père de trois enfants.

Ainsi, il est proposé de nommer ce groupe scolaire : « Groupe scolaire Samuel PATY – Dominique BERNARD » en hommage à ces deux enseignants victimes du terrorisme. Afin de préserver le respect des familles. Il est opportun d'ajouter que la dénomination proposée se fera sauf avis contraire des familles des deux professeurs.

Compte tenu de ce qui précède, et après avis favorable des commissions municipales réunies le 17 octobre 2023, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à baptiser le groupe scolaire de la Chapelle : « Groupe scolaire Samuel PATY – Dominique BERNARD ».



Extrait certifié conforme,  
publié et transmis pour contrôle de légalité.

Hombourg-Haut, le 25 octobre 2023

Le Maire,  
Laurent MULLER